

Date de transmission de l'acte: 28/10/2025  
Date de reception de l'AR: 28/10/2025

016-200054187-DE202507009-DE  
A G E D I

République Française  
Département : CHARENTE  
Arrondissement : Cognac

## Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 17 octobre 2025

Délibération N° DE202507009

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 19                                     | 15       | 17         |
| Date de la convocation :<br>13/10/2025 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 17                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, CATINOT Isabelle, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier  
Représentés : NEBOUT Franck représenté par VERGNION Philippe, DÉNOUE Joël représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MEIGNEIN Christine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### Objet : VENTE DU LOT 3 DU LOTISSEMENT DE BELLEVUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°2025 05 09, en date du 13 juin 2025, le prix des terrains du lotissement de Bellevue, sis sur le territoire de la commune historique de Jurignac, a été fixé à 45 €/m<sup>2</sup> TTC et qu'autorisation lui a été donnée de négocier ce prix, à sa libre appréciation, dans la limite de plus ou moins 15%.

Un acquéreur s'étant manifesté pour le lot n° 3, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation pour signer une promesse de vente unilatérale (ou un compromis de vente), puis l'acte de vente pour la transaction suivante :

| <u>N° DU LOT</u> | <u>CADĀSTRE</u>                          | <u>ACHETĒUR(S)</u>                                                              | <u>SUPĒRFICIE</u>  | <u>MONTANT</u> |
|------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|
| -                |                                          |                                                                                 |                    |                |
| 3                | Quartier 000<br>Section B<br>Numéro 1016 | M. GUENON Thierry<br>domicilié<br>2 Impasse du Maine de Bouyer<br>16480 ORIOLES | 877 m <sup>2</sup> | 38 000 €       |

DE202507009

Date de transmission de l'acte: 28/10/2025

Date de reception de l'AR: 28/10/2025

016-200054187-DE202507009-DE

A G E D I

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2241.1 et suivants,

Considérant que cette demande répond au but recherché par la création du lotissement communal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'accorder à Monsieur le Maire l'autorisation demandée et de signer tout document intervenant en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MEIGNEIN Christine  
Secrétaire de séance



DECELLE Guy  
Président de séance



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

DE202507009